

Documents nécessaires pour l'ouverture d'un dossier d'achat immobilier

Merci de nous avoir choisis pour effectuer votre transaction immobilière! Voici les documents requis pour ouvrir votre dossier d'achat :

Promesse (offre) d'achat dûment remplie et signée par les deux parties (acheteur et vendeur)
Tous les formulaires joints à la promesse d'achat initiale : **modifications, amendements, contre-propositions** et autres (le cas échéant) dûment signés par les deux parties (acheteur et vendeur)

Déclaration du vendeur

Certificat de localisation (représentant l'état actuel des lieux, pas plus vieux que 10 ans)

Fiche descriptive Centris

Relevés de taxes municipales et scolaires

Coordonnées (numéro de téléphone et courriel) :

- des acheteurs
- des vendeurs
- des courtiers immobiliers
- du syndicat de copropriété (dans le cas d'un condo)

Dans le cas d'un achat avec financement hypothécaire :

Instructions hypothécaires (informez la banque du nom de votre notaire)

Veuillez envoyer tous les documents par courriel à l'adresse suivante : anapac@apnotaire.com pour Me Ana Pac.

slabetis@apnotaire.com pour Me Stéphane Labetis.

jmougharbel@apnotaire.com pour Me Jamilee Mougharbel

Rappel au vendeur

Le jour de la vente, n'oubliez pas d'apporter la copie conforme des documents suivants pour les remettre à l'acheteur :

Certificat de localisation à jour

Anciens titres de propriété
Déclarations de copropriété
(dans le cas d'un condo)

Délais à prévoir

- Prévoyez **au moins 15 jours ouvrables** entre la réception de tous les documents listés ci-dessus et la signature de l'acte de vente, sous réserve de la réception des **instructions de la banque au moins 10 jours ouvrables** avant la date prévue de la vente.
- Des délais supplémentaires peuvent s'appliquer dans le cas de condos, de financement par des banques virtuelles ou de transactions commerciales.

Prise de rendez-vous

Si vous avez recours à un financement hypothécaire, **deux rendez-vous** chez le notaire sont nécessaires, car l'acte de garantie hypothécaire doit être signé quelques jours avant la date d'achat.

Notre équipe s'occupe de planifier tous les rendez-vous. Nous contacterons les acheteurs et les vendeurs environ deux semaines avant la date prévue de la signature de l'acte de vente, à condition que les instructions hypothécaires des acheteurs aient été envoyées par la banque.